

Rapport annuel

SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESERVIE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2020	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	19
■	DÉGRÈVEMENT.....	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE regroupe les communes de BELLEFONTAINE, CHAPELLE DES BOIS, LEZAT, LONGCHAUMOIS, MORBIER, MOUILLE, RIXOUSE, SAINT-CLAUDE, TANCUA et VILLARD-SUR-BIENNE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 746 habitants

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ (LYONNAISE DES EAUX) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2018. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 juin 2030.

Ce contrat prend la suite d'un contrat qui s'est achevé le 30 juin 2018.

Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la société SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006. Il a pris fin le 30 juin 2018.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

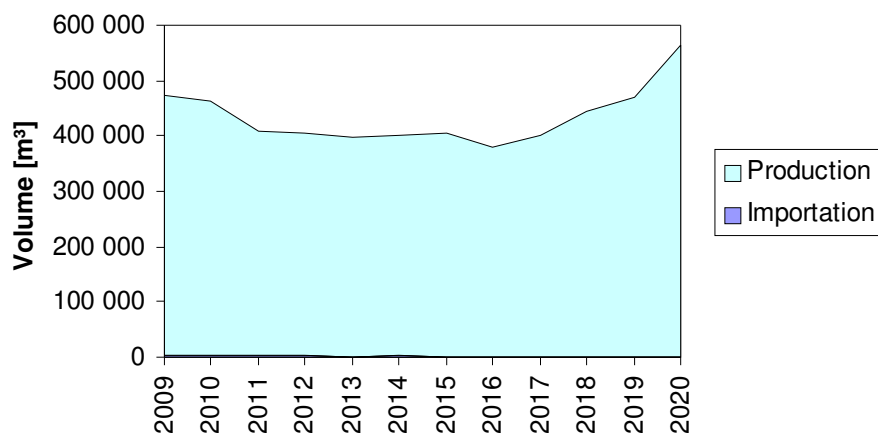
• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2019 [m ³]	Prélèvement 2020 [m ³]	Variation 2019/2020
Prise d'eau du lac BELLEFONTAINE Prélèvement d'eau de surface	100	470 346	561 539	+19,39 %
Captage de Noire Combe Prélèvement en nappe souterraine	-	862	968	+12,30 %
Total des prélèvements [m³]		471 208	562 507	+19,38 %

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2019 [m ³]	Production 2020 [m ³]	Variation 2019/2020
Station de production les Mandrillons BELLEFONTAINE Traitement complet	1 940	470 346	561 539	+19,39 %
Captage de Noire Combe Prélèvement en nappe souterraine	50	862	968	+12,30 %
Total produit [m³]		471 208	562 507	+19,38 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

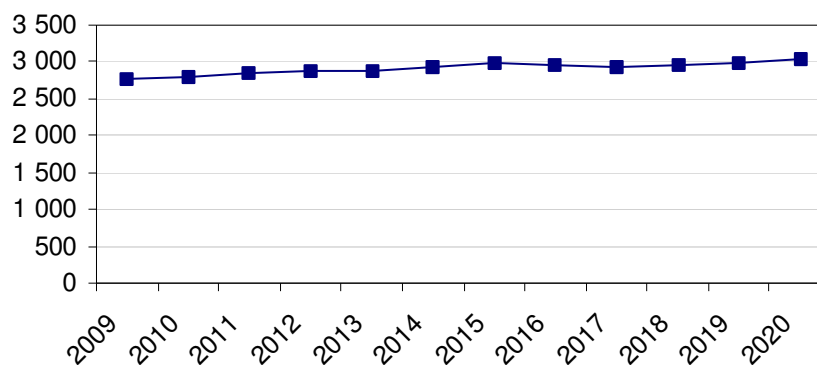


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 853	2 891	+1,33 %
Nombre d'abonnements non domestiques	140	139	-0,71 %
Nombre total d'abonnements	2 993	3 030	+1,24 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

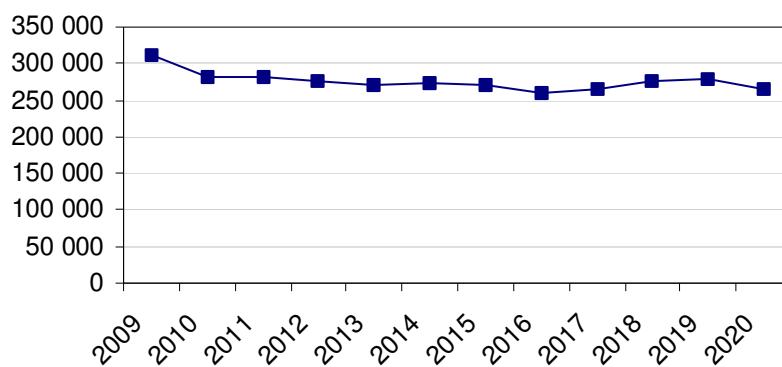
BELLEFONTAINE	320
CHAPELLE DES BOIS	158
LEZAT	90
LONGCHAUMOIS	637
MORBIER	1 247
MOUILLE	161
RIXOUSE	98
SAINT-CLAUDE	238
VILLARD-SUR-BIENNE	81
Total des abonnés	3 030

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2019	2020	Variation
Volume produit	471 208	562 507	+19,38 %
Volume importé			
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	471 208	562 507	+19,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	279 352	265 998	-4,78 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	279 352	265 998	-4,78 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 87,8 m³ par an. Elle était de 93,3 m³ en 2019.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2019	2020	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	186,9	186,7	-0,10 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
04/04/2018	Délibération fixant le tarif de la part syndicale: abonnement compteur; abonnement unité logement; part variable au m ³ .
13/06/2018	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation et les tarifs du délégataire : abonnement compteur; abonnement unité logement; part variable au m ³ dont tranche 1 jusqu'à 120 m ³ /an et tranche 2 plus de 120 m ³ /an.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Au 1er janvier 2021, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 4,99 % par rapport aux tarifs de base.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2021 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 42,00 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €

SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE

EAU POTABLE

2020

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,10	62,98	-0,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	1,1880	1,1860	-0,17 %
	N° 2 (au-delà de 120 m ³)	1,7820	1,7790	-0,17 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,00	60,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,90	0,90	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 120 m ³)	0,90	0,90	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0585	0,0585	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

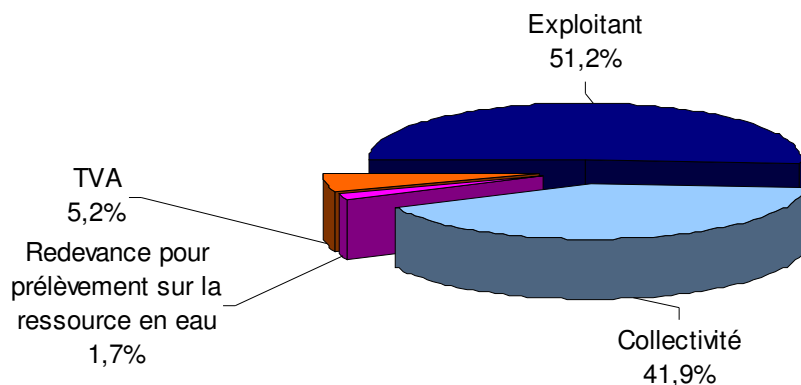
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Exploitant	205,66	205,30	-0,18 %
Collectivité	168,00	168,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,02	7,02	0,00 %
TVA	20,94	20,92	-0,10 %
Total [€ TTC]	401,62	401,24	-0,09 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,34 €/m³

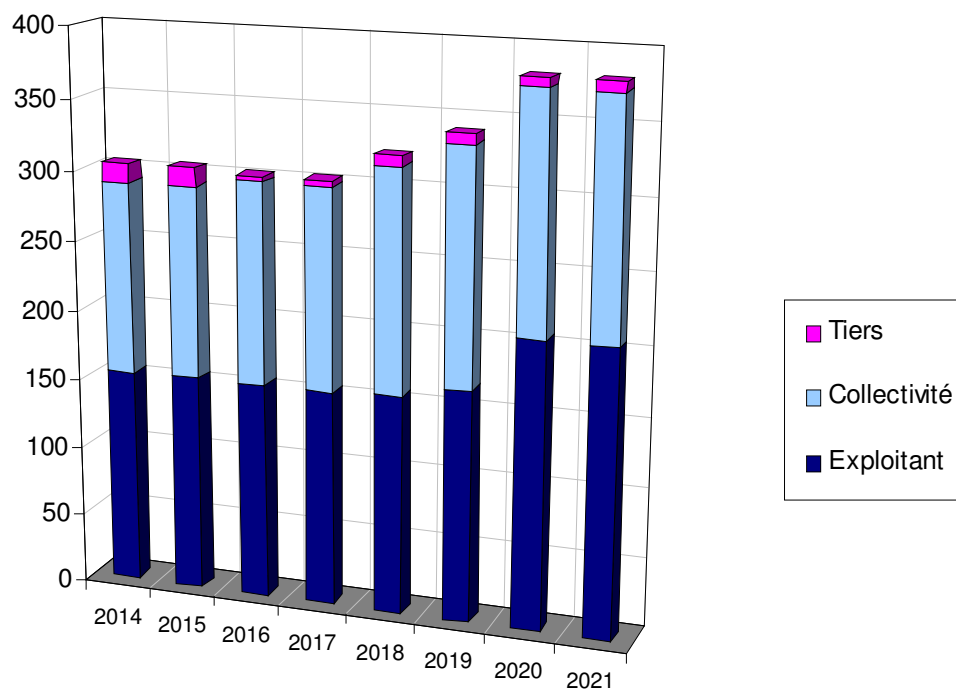
Répartition au 1er janvier 2021



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	154,25	136,60	13,28	304,13
2015	155,06	136,60	13,28	304,94
2016	154,54	143,90	3,60	302,04
2017	154,54	143,90	3,60	302,04
2018	157,09	158,81	7,02	322,92
2019	165,60	168,00	7,02	340,62
2020	205,66	168,00	7,02	380,68
2021	205,30	168,00	7,02	380,32



SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE

EAU POTABLE

2020

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,10	62,98	-0,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	1,1880	1,1860	-0,17 %
	N° 2 (au-delà de 120 m ³)	1,7820	1,7790	-0,17 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,00	60,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,90	0,90	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 120 m ³)	0,90	0,90	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0585	0,0585	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,27	0,28	+3,70 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

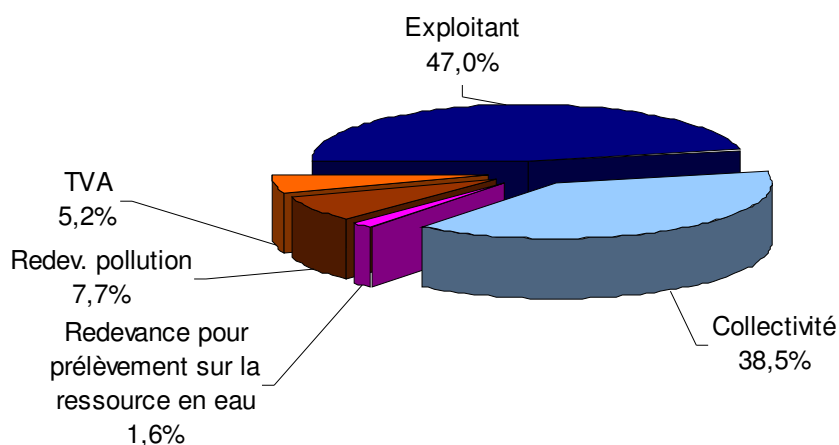
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Exploitant	205,66	205,30	-0,18 %
Collectivité	168,00	168,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,02	7,02	0,00 %
Redevance de pollution domestique	32,40	33,60	+3,70 %
TVA	22,72	22,77	+0,22 %
Total [€ TTC]	435,80	436,69	+0,20 %

Variation : Total TTC
+0,20 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,64 €/m³

Répartition au 1er janvier 2021



■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2020

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2020, les dates d'application sont les suivantes :
 du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
 à compter du 1^{er} juillet

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020	à compter du 1 ^{er} juillet
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire N° 1 (0 à 120 m ³)	63,10 1,188	62,98 1,186
	N° 2 (au-delà de 120 m ³)	1,782	1,779
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire N° 1 (0 à 120 m ³)	60,00 0,90	60,00 0,90
	N° 2 (au-delà de 120 m ³)	0,90	0,90
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0585	0,0585
	TVA [%]	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	562 371,00 €	362 171,84 € *	-35,60 %
Total recettes de vente d'eau	562 371,00 €	362 171,84 €	-35,6 %

* Partie des reversements faits sur 2019

- Recettes de l'exploitant

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	538 580,00 €	528 285,00 €	-1,91 %
dont abonnements	213 788,00 €	198 736,00 €	-7,04 %
Total recettes de vente d'eau	538 580,00 €	528 285,00 €	-1,91 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	19 299,00 €	24 427,00 €	-
Autres recettes	15 404,00 €	18 433,00 €	-
Total des recettes	573 283,00 €	571 145,00 €	- 0,4 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	7	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Captage de Noire Combe

	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Prise d'eau du lac

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

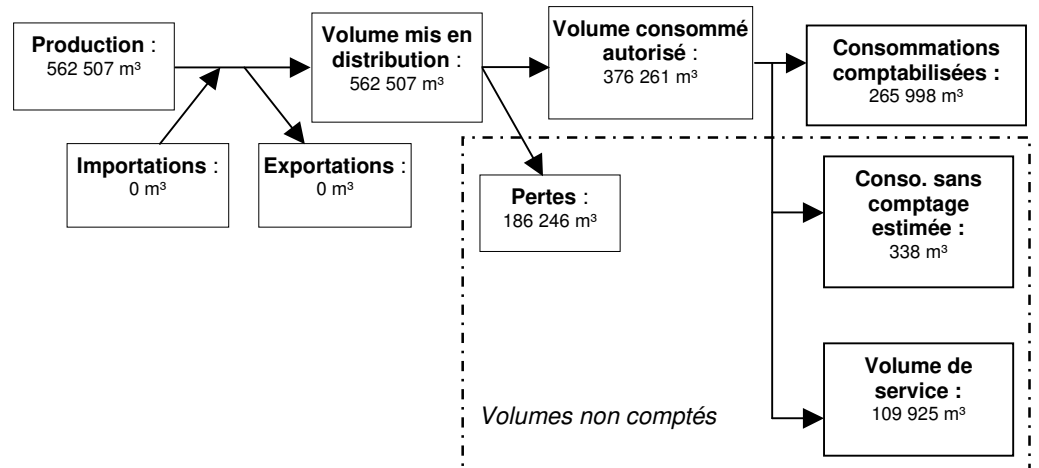
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
<u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			120
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 338 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 109 925 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	78,9 %	76,5 %	69,8 %	67,7 %	66,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

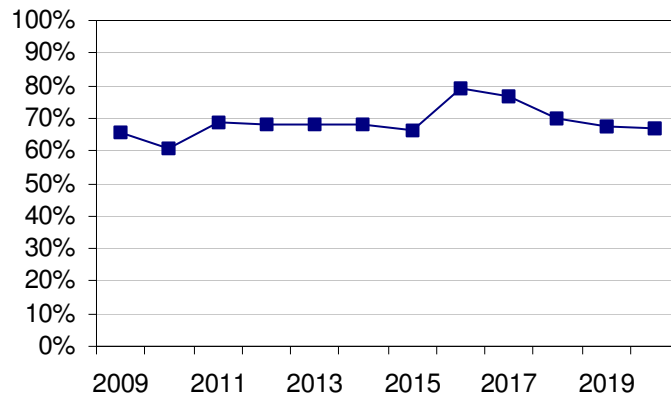
	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,8	2,0	2,5	2,8	4,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

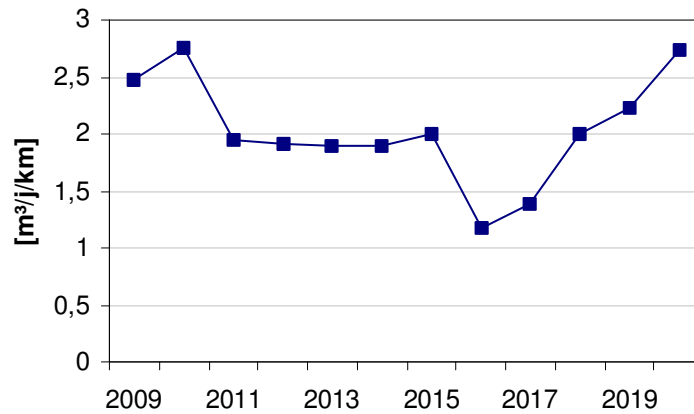
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,2	1,4	2,0	2,2	2,7

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1	4,280	2,050	1,680	0,100

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Travaux stations: contrôles techniques; maîtrise d'œuvre; barres à neige	16 893 €	
Canalisation eau brute (Lacoste); pompage; électricité; canalisation les Marais,	221 681 €	90 000 €
Entretien clôture, tour du Lac	4 727 €	

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	4 409 146,00 €	4 233 077,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	237 907,00 €	332 525,57 €
dont en intérêts	63 671,00 €	59 616,77 €
dont en capital	174 236,00 €	272 908,80 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	254 740 €	272 546 €	298 000 €	267 840 €	258 675 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux
Renouvellement canalisations sur secteurs sensibles: les Marais; Longchaumois....

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2019	2020
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	
nombre de demandes reçues	13	1
nombre d'aides accordées	3	1

■ DÉGRÈVEMENT

Description	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers traités	5	6	8	8	1
Volume total dégrévé (m ³)	4136	1 838	2 978	1 912	8354
Montant dégrévé (€)	-	-	-	-	3 776